



Intervention DDPP

Par Dermalogica

Bonjour,

La DDPP est intervenue aujourd'hui dans nos bureaux.

Ils souhaitent avoir plusieurs informations et certificats concernant nos produits.

Notre problème majeure est le fait que nos packagings ne sont pas réglementaires: Pas ou peu de français pour la description du produit sur le packaging et sur le produit même.

Je souhaiterais savoir si nous encourons une amende pour cela, et si oui a combien pourrait-elle s'élever?

Je vous remercie par avance pour votre réponse.

Cordialement,

Activité: Commerce de gros dans les produits cosmétiques.